



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**

Avis DEP n° 2016-5		
Commission Dérogation Espèces Protégées 20/06/2016	Objet : Prélèvements de poils de castor pour analyse ADN (Aube)	Vote : favorable

Contexte

Un castor, vraisemblablement isolé, a été observé dans l'Aube à plus de 100 km de populations connues. L'ONCFS de l'Aube souhaite prélever des poils de castor pour déterminer s'il s'agit de l'espèce *Castor fiber* en vue de mettre en place des mesures de protection de l'espèce et de son territoire. Le prélèvement sera réalisé au moyen de pièges à poils (fils barbelés).

Questions au CSRPN

Y-a-t-il un risque pour les Castors lors du prélèvement de poils par piégeage?

Supports de réflexion

- CERFA, carte de localisation de l'opération, article Faune sauvage sur le piège à poils
- courrier d'avis de la DREAL
- Présentation orale : Thierry DOUILLARD (DREAL)
- rapport oral du rapporteur du CSRPN : Mathieu BOOS

Analyse du CSRPN

Selon les éléments et justificatifs fournis, il n'y a pas de risque que ces opérations affectent significativement l'état de conservation de l'espèce.

Le CSRPN s'interroge cependant sur l'impact du dispositif de prélèvement des poils (fil de fer barbelés) sur d'autres espèces que le castor. Il souhaite que les pièges soient installés de façon à éviter toute incidence sur la faune sauvage et la sécurité publique.

Le CSRPN note qu'il n'y a pas de mention du lieu ultime de transport pour réaliser les analyses des prélèvements.

Il serait intéressant dans le cas de découverte d'animaux morts (ou s'il y a la possibilité de détenir temporairement un individu, ou dans des cages de transport...), de pouvoir noter la présence du coléoptère ectoparasite vivant dans le pelage du castor (*Platyssyllus castoris* Ritsema, 1869) et de les prélever, de les conserver et les transmettre à des spécialistes (Christophe BRUA, CSRPN).

Avis du CSRPN :

Avis favorable avec demande de préciser la destination des prélèvements pour l'analyse

Recommandations :

- veiller à ce que le dispositif de prélèvement (fil de fer barbelés) n'affecte pas d'autres espèces,
- prélever le coléoptère *Platypsyllus castoris* s'il est présent et le transmettre à des spécialistes.

L'expert – délégué du CSRPN, vice-président de la commission Dérogation Espèces Protégées,

Bruno FAUVEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape. The signature is positioned on a light-colored background.